



Déclaration complémentaire à joindre à votre déclaration (conservez un exemplaire)
N'oubliez pas de cocher la case située au bas de la première page de votre déclaration

N° 2042 C



N° 11222 * 08

DECLARATION COMPLEMENTAIRE REVENUS 2005

Nom, prénoms

Adresse

Signature

Indiquez vos nom, prénoms, adresse et signez votre déclaration

C | ENFANTS EN RÉSIDENCE ALTERNÉE À CHARGE EN 2005

Enfants non mariés de moins de 18 ans au 01-01-2005 ou nés en 2005 ou handicapés quel que soit leur âge.

Nombre: **H** Année de naissance:

Dont enfants titulaires de la carte d'invalidité

Nombre: **I** Année de naissance:

Les réductions d'impôt éventuelles concernant les enfants doivent être indiquées page 4 de cette déclaration.

Nom et prénom de vos enfants en résidence alternée comptés à charge

Nom et adresse de l'autre parent

1 | GAINS DE LEVÉE D'OPTIONS, REVENUS EXONÉRÉS OU NON IMPOSABLES EN FRANCE

Gains résultant de la levée d'options de souscription ou d'achat d'actions par les salariés en cas de revente ou de conversion des actions au porteur dans le délai d'indisponibilité (voir notice).

Inscrire le gain dans la colonne correspondant au temps écoulé entre l'attribution de l'option et la cession ou la conversion au porteur des titres

	Moins de 2 ans	Entre 2 et 3 ans	Entre 3 et 4 ans	Entre 4 et 5 ans
Vous	TV <input type="text"/>	TW <input type="text"/>	TX <input type="text"/>	TY <input type="text"/>
Conjoint*	UV <input type="text"/>	UW <input type="text"/>	UX <input type="text"/>	UY <input type="text"/>
			AQ <input type="text"/>	BQ <input type="text"/>
			AY <input type="text"/>	EY <input type="text"/>
			LZ <input type="text"/>	MZ <input type="text"/>

Agents d'assurance : salaires exonérés (option pour le régime fiscal des salariés) (voir notice)

Salariés détachés à l'étranger : salaires et primes exonérés, non imposés au taux effectif (voir notice)

Salaires imposables à l'étranger et non déclarés cases AJ ou BJ, pris en compte pour le calcul de

la prime pour l'emploi (voir notice)

3 | PLUS-VALUES ET GAINS DIVERS, AUTRES GAINS TAXABLES À UN TAUX FORFAITAIRE

Plus-values de cession de droits sociaux réalisées

par des personnes domiciliées dans les DOM (report de la déclaration 2074-II DOM)

Gains de cession taxables à 40 %

(titres acquis par la levée d'options de souscription ou d'achat d'actions attribuées depuis le 27-04-2000)

Gains de cession taxables à 30 % (titres acquis par la levée d'options de souscription

ou d'achat d'actions (attribuées depuis le 20-09-1995) ou l'exercice de bons de souscription de parts de créateur d'entreprise)

Gains de cession de titres acquis par la levée d'options de souscription ou d'achat d'actions et imposables

sur option dans la catégorie des salaires (options attribuées depuis le 20-09-1995)

VJ

Distributions par des sociétés à capital risque taxables à 16 %

Clôture du PEA avant l'expiration de la 2^e année : gains taxables à 22,5 % (reports de la déclaration n° 2074)

Transfert du domicile hors de France et intervenu avant le 01-01-2005 : Plus-values imposées immédiatement en sursis de paiement

VE <input type="text"/>
VF <input type="text"/>
VI <input type="text"/>
VK <input type="text"/>
VL <input type="text"/>
VM <input type="text"/>
VN <input type="text"/>

En application de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 dite « Informatique et libertés », vous pouvez accéder aux données vous concernant, sous réserve que cela ne porte pas atteinte à la recherche des infractions fiscales, et les faire rectifier, sous réserve des procédures du code général des impôts et du livre des procédures fiscales. Les demandes sont à adresser au centre des impôts dont vous relevez. Les données portées sur les déclarations de revenus sont utilisées pour la gestion de l'impôt sur le revenu, de la taxe d'habitation et de la redevance de l'audiovisuel. Elles sont rapprochées des déclarations relatives à l'impôt de solidarité sur la fortune. Les organismes chargés de la gestion d'assurance vieillesse, d'allocations familiales, de régime complémentaire et du contrôle des cotisations des professions indépendantes sont, sur leur demande, destinataires d'informations issues du traitement de la déclaration de revenus de leurs seuls allocataires, pensionnés ou assurés.

* Ou partenaire du PACS

5 | REVENUS ET PLUS-VALUES DES PROFESSIONS NON SALARIÉES

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Civilité, nom et prénom	N° SIRET	Adresse d'exploitation	Régime d'imposition (réel ou micro) et nature (BA, BIC, BNC)	Nbre de salariés	Cession ou cessation
					/ /2005
					/ /2005
					/ /2005

A | REVENUS AGRICOLES

Régime du forfait

Revenus exonérés
 Revenus imposables
 (si votre forfait n'est pas fixé, cochez la case)
 Plus-values à court-terme
 Plus-values de cession taxables à 16 %

VOUS		CONJOINT*		PERSONNE À CHARGE	
HN		IN		JN	
HO		IO		JO	
HW		IW		JW	
HX		IX		JX	

Régime du bénéfice réel

Revenus exonérés (y compris plus-values) pour activités exercées en Corse
 Revenus imposables
 • Cas général, moyenne triennale
 • Bénéfices exceptionnels (quotient du 1/5)
 Plus-values de cession taxables à 16 %
 Déficit
 Jeunes agriculteurs : abattement de 50 %

Avec CGA		Sans CGA		Avec CGA		Sans CGA		Avec CGA		Sans CGA	
HB		HH		IB		IH		JB		JH	
HC		HI		IC		II		JC		JI	
HD		HJ		ID		IJ		JD		JJ	
HE		HK		IE		IK		JE		JK	
HF		HL		IF		IL		JF		JL	
		HM				IM				JM	

Déficits agricoles des années antérieures du foyer (non encore déduits)

SQ

B | REVENUS INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX PROFESSIONNELS

Régime micro entreprise

Revenus nets exonérés
 Revenus imposables
 chiffre d'affaires brut sans déduire aucun abattement
 • Vente de marchandises ou assimilées
 • Prestations de service
 Plus-values nettes à court terme
 Plus-values de cession taxables à 16 %
 Moins-values à long terme
 Moins-values nettes à court terme du foyer

VOUS		CONJOINT*		PERSONNE À CHARGE	
KN		LN		MN	
KO		LO		MO	
KP		LP		MP	
KX		LX		MX	
KQ		LQ		MQ	
KR		LR		MR	
		LU			

Régime du bénéfice réel

Revenus exonérés (y compris plus-values)
 Revenus imposables
 • Régime normal
 • Régime simplifié
 Plus-values de cession taxables à 16 %
 Déficit
 • Régime normal
 • Régime simplifié
 Artisans pêcheurs : abattement 50 %

Avec CGA		Sans CGA		Avec CGA		Sans CGA		Avec CGA		Sans CGA	
KB		KH		LB		LH		MB		MH	
KC		KI		LC		LI		MC		MI	
KD		KJ		LD		LJ		MD		MJ	
KE		KK		LE		LK		ME		MK	
KF		KL		LF		LL		MF		ML	
KG		KM		LG		LM		MG		MM	
		KS				LS				MS	

C | REVENUS INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX NON PROFESSIONNELS Y COMPRIS LOUEURS EN MEUBLÉS NON PROFESSIONNELS

Régime micro entreprise

Revenus nets exonérés
 Revenus imposables
 chiffre d'affaires brut sans déduire aucun abattement
 • Vente de marchandises ou locations meublées non professionnelles
 • Prestations de service
 Plus-values nettes à court-terme
 Plus-values de cession taxables à 16 %
 Moins-values à long terme

VOUS		CONJOINT*		PERSONNE À CHARGE	
NN		ON		PN	
NO		OO		PO	
NP		OP		PP	
NX		OX		PX	
NQ		OQ		PQ	
NR		OR		PR	
		OU			

Moins-values nettes à court terme du foyer

IU

* Ou partenaire du PACS

C | REVENUS INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX NON PROFESSIONNELS Y COMPRIS LOUEURS EN MEUBLÉS NON PROFESSIONNELS (SUITE)

Régime du bénéfice réel

	VOUS		CONJOINT*		PERSONNE À CHARGE	
	Avec CGA	Sans CGA	Avec CGA	Sans CGA	Avec CGA	Sans CGA
Revenus exonérés (y compris plus-values)	NB <input type="text"/>	NH <input type="text"/>	OB <input type="text"/>	OH <input type="text"/>	PB <input type="text"/>	PH <input type="text"/>
Revenus imposables	NC <input type="text"/>	NI <input type="text"/>	OC <input type="text"/>	OI <input type="text"/>	PC <input type="text"/>	PI <input type="text"/>
• Régime normal	ND <input type="text"/>	NJ <input type="text"/>	OD <input type="text"/>	OJ <input type="text"/>	PD <input type="text"/>	PJ <input type="text"/>
• Régime simplifié	NE <input type="text"/>	NK <input type="text"/>	OE <input type="text"/>	OK <input type="text"/>	PE <input type="text"/>	PK <input type="text"/>
Plus-values de cession taxables à 16 %	NF <input type="text"/>	NL <input type="text"/>	OF <input type="text"/>	OL <input type="text"/>	PF <input type="text"/>	PL <input type="text"/>
Déficits	NG <input type="text"/>	NM <input type="text"/>	OG <input type="text"/>	OM <input type="text"/>	PG <input type="text"/>	PM <input type="text"/>
• Régime normal						
• Régime simplifié						
Déficits industriels et commerciaux non professionnels des années antérieures non encore déduits	RN <input type="text"/> 1999	RO <input type="text"/> 2000	RP <input type="text"/> 2001	RQ <input type="text"/> 2002	RR <input type="text"/> 2003	RW <input type="text"/> 2004

D | REVENUS NON COMMERCIAUX PROFESSIONNELS

Régime déclaratif spécial ou micro BNC

	VOUS	CONJOINT*	PERSONNE À CHARGE
Revenus nets exonérés	HP <input type="text"/>	IP <input type="text"/>	JP <input type="text"/>
Revenus imposables	HQ <input type="text"/>	IQ <input type="text"/>	JQ <input type="text"/>
recettes brutes sans déduire aucun abattement			
Plus-values nettes à court-terme	HV <input type="text"/>	IV <input type="text"/>	JV <input type="text"/>
Plus-values de cession taxables à 16 %	HR <input type="text"/>	IR <input type="text"/>	JR <input type="text"/>
Moins-values à long terme	HS <input type="text"/>	IS <input type="text"/>	JS <input type="text"/>
Moins-values nettes à court terme du foyer	KZ <input type="text"/>		

Régime de la déclaration contrôlée

	VOUS		CONJOINT*		PERSONNE À CHARGE	
	Avec AA	Sans AA	Avec AA	Sans AA	Avec AA	Sans AA
Revenus exonérés (y compris plus-values)	QB <input type="text"/>	QH <input type="text"/>	RB <input type="text"/>	RH <input type="text"/>	SB <input type="text"/>	SH <input type="text"/>
Revenus imposables	QC <input type="text"/>	QI <input type="text"/>	RC <input type="text"/>	RI <input type="text"/>	SC <input type="text"/>	SI <input type="text"/>
Plus-values de cession taxables à 16 %	QD <input type="text"/>	QJ <input type="text"/>	RD <input type="text"/>	RJ <input type="text"/>	SD <input type="text"/>	SJ <input type="text"/>
Déficits	QE <input type="text"/>	QK <input type="text"/>	RE <input type="text"/>	RK <input type="text"/>	SE <input type="text"/>	SK <input type="text"/>

E | REVENUS NON COMMERCIAUX NON PROFESSIONNELS

Régime déclaratif spécial ou micro BNC

	VOUS	CONJOINT*	PERSONNE À CHARGE
Revenus imposables	KU <input type="text"/>	LU <input type="text"/>	MU <input type="text"/>
recettes brutes sans déduire aucun abattement			
Plus-values nettes à court-terme	KY <input type="text"/>	LY <input type="text"/>	MY <input type="text"/>
Plus-values de cession taxables à 16 %	KV <input type="text"/>	LV <input type="text"/>	MV <input type="text"/>
Moins-values à long terme	KW <input type="text"/>	LW <input type="text"/>	MW <input type="text"/>
Moins-values nettes à court terme du foyer	JU <input type="text"/>		

Régime de la déclaration contrôlée

Bénéfices du foyer	SN <input type="text"/>
Plus-values taxables à 16 %	SO <input type="text"/>
Déficits de l'année 2005	SP <input type="text"/>
Déficits des années antérieures non encore déduits	SR <input type="text"/>

F | REVENUS À IMPOSER AUX CONTRIBUTIONS SOCIALES

Revenus agricoles, revenus industriels et commerciaux professionnels et non professionnels, revenus non commerciaux professionnels et non professionnels
Les cases ci-dessous sont destinées à recevoir le montant net des revenus et des plus-values taxables à 16 % qui n'ont pas fait ou qui ne feront pas l'objet d'un prélèvement au titre des contributions sociales par les organismes sociaux (URSSAF, caisses de MSA...)

Cette situation est susceptible de se présenter notamment pour :

- les plus-values à long terme taxables à 16 % des professions non salariées, quel que soit le régime d'imposition ;
- les revenus commerciaux non professionnels des loueurs en meublé, des loueurs de wagons, des loueurs de containers, des loueurs de fonds de commerce non rémunérés par l'exploitant ;
- les revenus des concessionnaires de droits communaux.

Revenus nets après abattement forfaitaire pour charges de 72 % ou 52 % pour le régime micro, 37 % pour le régime déclaratif spécial, après déduction des déficits mais avant abattement CGA ou AA.

Montant net des plus-values, après imputation des moins-values réalisées par le titulaire de la plus-value en cas d'imposition au régime micro ou déclaratif spécial, mais avant abattement CGA ou AA pour le régime réel.

	VOUS	CONJOINT*	PERSONNE À CHARGE
Bénéfices	HY <input type="text"/>	IY <input type="text"/>	JY <input type="text"/>
Plus-values taxables à 16 %	HZ <input type="text"/>	IZ <input type="text"/>	JZ <input type="text"/>


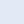


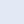
G | PRIME POUR L'EMPLOI

Activités exercées sur l'année complète :
cochez la case, sinon indiquez le nombre de jours (JOURS) travaillés dans l'année

	VOUS	CONJOINT*	PERSONNE À CHARGE
	NW <input type="checkbox"/>	OW <input type="checkbox"/>	PW <input type="checkbox"/>
	NV <input type="text"/> JOURS	OV <input type="text"/> JOURS	PV <input type="text"/> JOURS

* Ou partenaire du PACS

6 | CHARGES À DÉDUIRE DU REVENU (Attention = Joignez les justificatifs)

Frais d'accueil sous votre toit d'une personne de plus de 75 ans dans le besoin	EU		Nombre EV			
Nom, adresse du bénéficiaire de votre versement et détail du montant versé						
Pertes en capital souscriptions du 1-1-94 au 31-12-02 			CB			
Pertes en capital souscriptions à compter du 1-1-03 			DA			
Investissements DOM-TOM dans le cadre d'une entreprise 			EH			
Souscriptions en faveur du cinéma ou de l'audiovisuel (SOFICA) 			AA			
Souscriptions au capital des SOFIPÊCHE 			CC			
Déficits globaux des années antérieures non encore déduits les années précédentes	FA	1999	FB	2000	FC	2001
	FD	2002	FE	2003	FL	2004

7 | CHARGES OUVRANT DROIT À RÉDUCTION OU CRÉDIT D'IMPÔT (Attention = Joignez les justificatifs)

Frais de garde des enfants, en résidence alternée, de moins de 7 ans au 31-12-2005 	GE	1 ^{ER} ENFANT	GF	2 ^E ENFANT	GG	3 ^E ENFANT
Nombre d'enfants, en résidence alternée, à charge et poursuivant leurs études	Collège EB		Lycée ED		Ens. sup. EG	

Investissements outre-mer dans le secteur du logement et autres secteurs d'activité

Investissements réalisés  :

- dans le secteur du logement du 1-1-2001 au 20-7-2003
- dans les autres secteurs d'activité du 1-1-2001 au 20-7-2003
- dans le secteur du logement intermédiaire du 1-1-2001 au 20-7-2003
- du 21-7-2003 au 31-12-2005. Total réduction d'impôt. Joignez la fiche 2041GE

UA	
UB	
UJ	
UI	

Investissements outre-mer dans le cadre d'une entreprise.

- Investissements réalisés en 2005. Total réduction d'impôt. Joignez la fiche 2041GE
- Report réduction non imputée les années antérieures en :

OZ	2001	PZ	2002
----	------	----	------

UR		QZ	2003	RZ	2004
				Nbre d'exploitations FG	

Frais de comptabilité et d'adhésion à un centre de gestion ou à une association agréée.

FF	
US	

Réduction d'impôt mécénat

	Versements en 2005	Report des versements 2002	Report des versements 2003	Report des versements 2004
Souscriptions au capital des PME	CF	CL	CM	CN

Souscriptions de parts de FCP dans l'innovation 

GQ	
----	--

Souscriptions de parts de fonds d'investissement de proximité (FIP) 

FQ	
----	--

Intérêts d'emprunts pour reprise de société

FH	
----	--

Investissements forestiers

UN	
----	--

Acquisition de biens culturels

UO	
----	--

Intérêts paiement différé accordé aux agriculteurs

UM	
----	--

Investissements locatifs dans le secteur touristique.

- Prix de revient ou d'achat du logement ou quote-part de ce prix correspondant aux droits de l'associé dans la société (logement acquis ou achevé en 2005)
- Report des dépenses d'investissement effectuées en 2002 ou 2003
- Report des dépenses d'investissement effectuées en 2004
- Montant des travaux de reconstruction, d'agrandissement, de réparations ou d'amélioration payés en 2005, situés :
 - dans un village résidentiel de tourisme
 - dans une résidence de tourisme classée ou un meublé de tourisme
- Report des dépenses relatives aux travaux achevés en 2002, 2003 ou 2004 bénéficiant du taux de 10 %
- Report des dépenses relatives aux travaux achevés en 2004 bénéficiant du taux de 20 %
- Prix de revient de logement réhabilité achevé avant le 1-1-1989 ou quote-part de ce prix correspondant aux droits de l'associé dans la société
- Report des dépenses des travaux de réhabilitation achevés en 2004

XC	
XD	
XF	

Acquisition, location ou transformation de véhicules GPL, GNV

ou mixte en 2005 (voir notice) Indiquez le nombre

UP	(Simple)	UQ	(Avec destruction de véhicule)
----	----------	----	--------------------------------

8 | AUTRES IMPUTATIONS, REPRISES DE RÉDUCTIONS D'IMPÔT, CONVENTIONS INTERNATIONALES, DIVERS

Investissement en Corse :	TG	Crédit en 2005	TO	Report	TP	Reprise du crédit
Crédit d'impôt en faveur de la recherche : <ul style="list-style-type: none">– Entreprises (BIC) bénéficiant de la restitution immédiate– Autres entreprises			TB			
Crédit d'impôt formation			TC			
Crédit d'impôt pour adhésion à un groupement de prévention agréé			TD			
Crédit d'impôt famille			TE			
Crédit d'impôt apprentissage			UZ			
Retenue à la source ou impôt payé à l'étranger (report de la déclaration n° 2047)			TZ			
Retenue à la source élus locaux (cf. document n° 2041 GI)			TA			
Personnes non domiciliées en France : Montant de l'impôt en sursis de paiement (cf. document n° 2041 GL)			TH			
Crédit agriculture biologique			TN			
Crédit pour prospection commerciale			WA			
Crédit équipements en nouvelles technologies			WB			
Crédit pour relocalisation en France			WC			
			WE			